www.students.ma

2-3 La politique budgétaire

2-3-1 Le Budget

Données budgétaires au Maroc : loi de finances 2010 et 2011 (en millions de DH)

Dépenses	2010	2011	Var. en %	Ressources	2010	2011	Var. en %
• Dépenses ordinaires	154 795	170 224	…….	• Recettes ordinaires	165 912	172 321	…….
- Dépenses de fonctionnement	136 912	151 994	……..	- Recettes fiscales	150 080	159 666	…….
- Dépenses en intérêts et commissions de la dette publique	17 883	18 230	……..	- Recettes non fiscales	15 832 (1)	12 655	…….
• Dépenses en principal de la dette	20 354	18 304	……	• Recettes d'emprunts	50 153	54 202	…….
• Dépenses d'investissement	53 785	53 859	……				
Total dépenses du BGE	228 934	242 387	…….	Total des recettes du BGE	216 065	226 523	……

(1) y compris les recettes de privatisation (4 000)

Lois de finances 2010 et 2011, www.finances.gov.ma

Réalisations et Prévisions de la loi des finances 2009

En millions de DH	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
- Recettes fiscales	178 747	169 008	..……..
- Recettes non fiscales	14 829	18 302	..……..
- Ressources de certains comptes spéciaux de trésor	3 150	3 216	..……
Recettes ordinaires	**196 726**	**190 526**	..……
• Dépenses ordinaires	**165 860**	**152 090**	….……..
- Dépenses de fonctionnement	117 973	121 828	……
- Dépenses en intérêts et commissions de la dette publique	18 913	17 474	……
• Compensation	28 900	12 788	……
• Dépenses d'investissement	38 367	46 361	……
❖Solde budgétaire	**- 24 415**	**- 15 933**	……

Rapport annuel de Bank Al-Maghrib, 2009

2-3-1-1 Définition du Budget

Le budget de l'Etat est un **document comptable** retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année. Ce budget est une prévision détaillée.

Le budget (loi de finances) est préparé par le ministre de l'Economie et des Finances après avoir centralisé les demandes de chaque ministère, puis approuvé par le gouvernement et enfin voté par le parlement (chambre des députés et chambre des conseillers).

www.students.ma

www.students.ma

2-3-1-2 Les types de loi des finances

- ✓ **Loi organique** est la loi qui détermine le cadre juridique des lois de finances.
- ✓ **La loi de finances initiale** est la loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile (principe de l'annualité budgétaire), l'ensemble des ressources et des charges de l'État.
- ✓ **La loi de finances rectificative** (appelée aussi « collectif budgétaire») est la loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances de l'année.
- ✓ **La loi de règlement** est la loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances initiale éventuellement modifiée par sa ou ses lois de finances rectificatives.

Remarque

L'élaboration du budget de l'État obéit à trois principes :

- **l'annualité** : les recettes et les dépenses sont votées pour l'année civile à venir ;
- **l'unité** : les recettes et les dépenses sont présentées dans un document unique ;
- **l'universalité** : l'ensemble des recettes est affecté à l'ensemble des dépenses.

2-3-1-3 Composition du BGE

Budget général	Comptes spéciaux du trésor	Budgets annexes	SEGMA
Il récapitule les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile Exemple de recettes : recettes fiscales Exemple de dépenses : Dépenses de fonctionnement	Ce sont des comptes qui, **par exception** au principe de l'universalité budgétaire, affectent certaines ressources à des dépenses spécifiques. Exemple : fonds de réforme agraire, Fonds national pour la protection des forêts,….	Ce sont des budgets correspondent à des activités de services étatiques financés par leurs **ressources propres**. De ce fait, il ont une **autonomie** financière mais ne possèdent pas de personnalité. Exemple : Imprimerie Officielle, L'ODEP,….	La création des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome a pour but assurer la transparence budgétaire, l'autonomie et la souplesse dans la gestion. Exemple : - centres régionaux d'investissement, complexe sportif de Fès…

2-3-1-4 Les soldes budgétaires

- **Le solde ordinaire** : c'est la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires du BGE. On l'appelle aussi **solde courant.**
- **Si les Recettes ordinaires > Dépenses ordinaires**, la différence représente un **Excédent ordinaire** ou **épargne publique**.
- **Si les Recettes ordinaires < Dépenses ordinaires,** la différence représente un **Déficit ordinaire.**

Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires
- Recettes fiscales ; - Recettes non fiscales.	- Dépenses de fonctionnement ; - Dépenses en intérêts et commissions de la dette publique.

Calcul du solde ordinaire :

En millions de DH	Loi de finances 2010	Loi de finances 2011	Variation en %
Recettes ordinaires	165 912	172 321	**+ 3,9**
- Dépenses ordinaires	154 795	170 224	**+ 10,0**
= Solde ordinaire ou courant	**+ 11 117**	**+ 2 097**	**- 81,1**

www.students.ma

www.students.ma

Interprétation :

Le solde ordinaire ou courant est positif (épargne publique) pour 2010 et 2011 respectivement de 11 117 millions de DH et 2 097 millions de DH, soit une diminution de 81,1 % en 2010 par rapport à 2009.

Cette diminution s'explique par l'augmentation des dépenses ordinaires de 10 %. Tandis que les recettes ordinaires ne peuvent augmenter que 3,9 % en 2011.

- **Le solde Budgétaire :** c'est la différence entre les **Recettes totales** et les **Dépenses totales** du BGE.
  - **Si les Recettes totales> Dépenses totales**, la différence représente un **Excédent budgétaire**
  - **Si les Recettes totales < Dépenses totales,** la différence représente un **Déficit budgétaire.**

Calcul du solde Budgétaire :

En millions de DH	**Loi de finances 2010**	**Loi de finances 2011**	**Variation en %**
Recettes totales	216 065	226 523	**+ 4,8**
- Dépenses totales	228 934	242 387	**+ 5,9**
= Solde budgétaire	**- 12 869**	**- 15 864**	**+ 23,3**

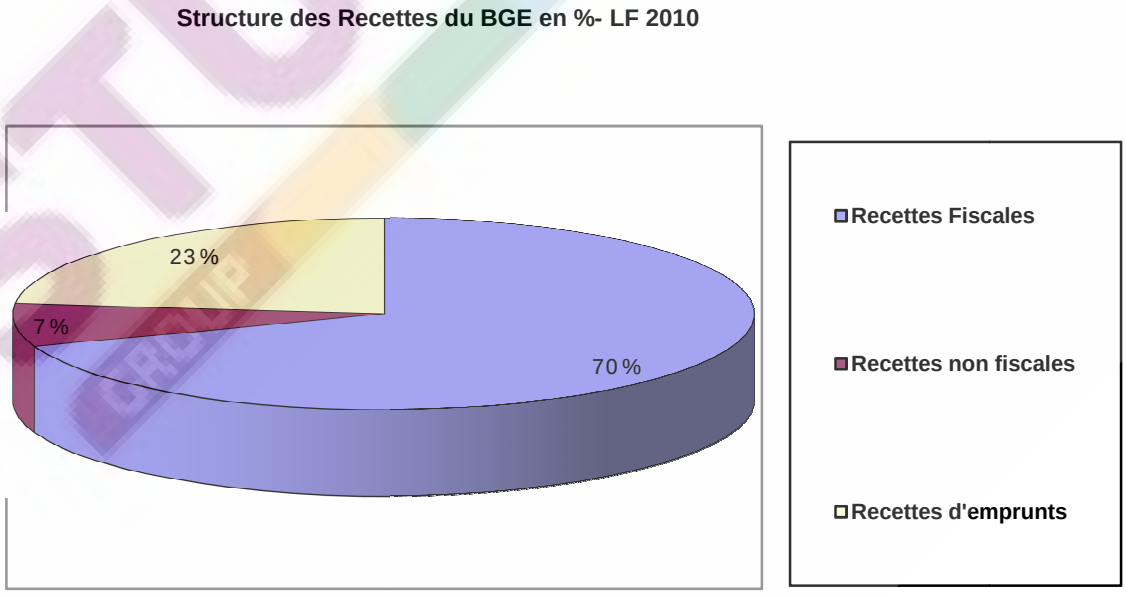
Commentaire :

Le budget de l'Etat présente un solde négatif **(Déficit budgétaire)** en 2010 et 2011 respectivement de 12 869 et 15 864 millions de DH, enregistrant une augmentation de 23,3 % selon la loi de finances 2011. Cette augmentation résulte de la hausse des dépenses budgétaire de 5,9 %, alors les recettes ne peuvent enregistrer qu'une hausse de 4,8 %.

2-3-1-5 La structure des dépenses et des recettes 2010 et 2011

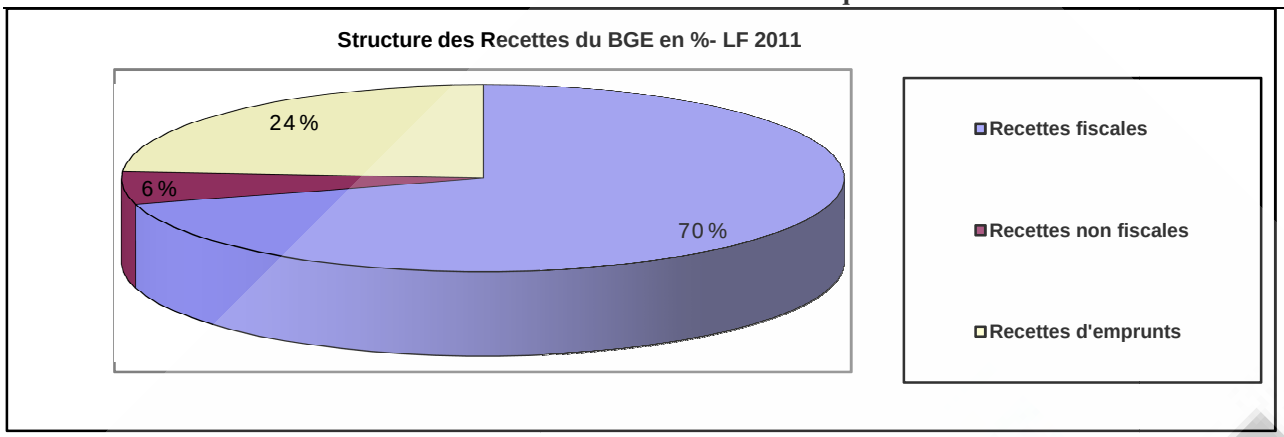
Structure des Recettes

En millions de DH	**Loi de finances 2010**		**Loi de finances 2011**	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**
Recettes fiscales	150 080	69,5	159 666	**70,5**
Recettes non fiscales	15 832	7,3	12 655	5,6
Recette d'emprunts	50 153	23,2	54 202	23,9
TOTAL RECETTES	**216 065**	**100**	**226 523**	**100**



www.students.ma

www.students.ma



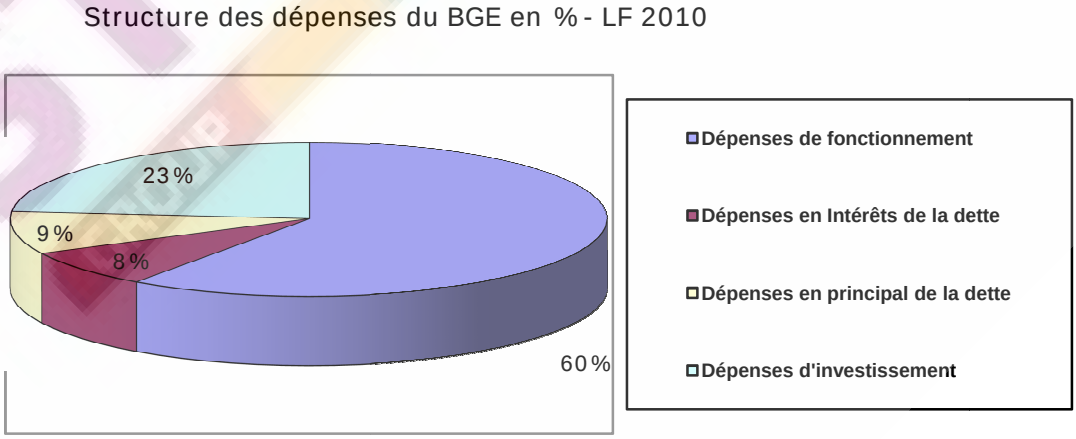
Interprétation

- **70,5 %** : Selon la loi de finances 2011, les recettes fiscales constituent 70,5 % du Total des recettes du budget général de l'Etat.

- Les recettes fiscales représentent la composante principale des recettes budgétaires en 2010 et 2011 respectivement de 69,5 % et 70,5 %, soit une augmentation de plus de 1 point. Elles sont suivies des recettes d'emprunts avec 23,2 en 2010 et 23,9 % en 2011, soit une augmentation de 0,7 point. Enfin les recettes non fiscales représentent la part la plus faible avec 7,3 % en 2010 et 5,6 % en 2011, soit une chute d'environ deux points.

Structure des Dépenses

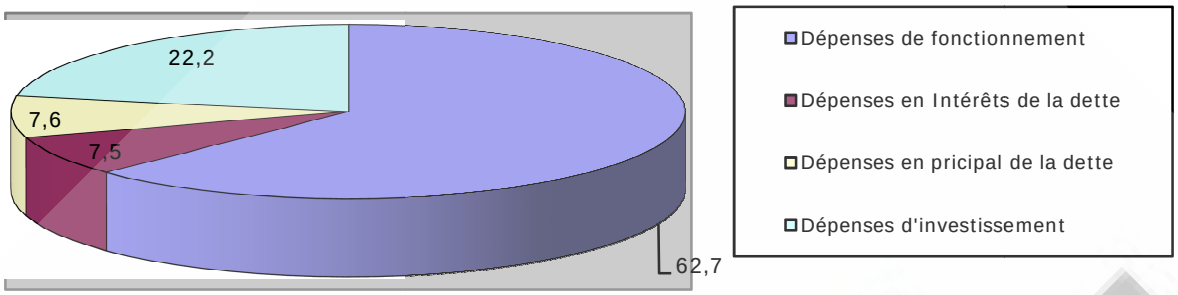
En millions de DH	Loi de finances 2010		Loi de finances 2011	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**
Dépenses de fonctionnement	136 912	59,8	151 994	**62,7**
Dépenses en intérêts de la dette publique	17 883	7,8	18 230	7,5
Dépenses en principal de la dette	20 354	8,9	18 304	7,6
Dépenses d'investissement	53 785	23,5	53 859	22,2
TOTAL DEPENSES	**228 934**	**100**	**242 387**	**100**



www.students.ma

www.students.ma

Structure des dépenses du BGE en % - LF 2011



Interprétation :

- **62,7 %** : Selon la loi des finances 2011, les dépenses de fonctionnement peuvent représenter 62,7 % du Total des dépenses du BGE.

Les dépenses de fonctionnement constituent la composante principale des dépenses globales du BGE avec environ 60 % en 2010 et 63% en 2011. La part des dépenses en principal et intérêt de la dette a perdu en 2011 environ 2 points en passant de 16,7 % en 2010 à 15,1 % en 2011. Les dépenses d'investissement ont aussi baissé d'environ 1,3 points dans la structure des dépenses en passant de 23,5 % en 2010 à 22,2 % en 2011.

2-3-1-6 Comparaison entre les réalisations et les prévisions : Taux de réalisation (tableau ci-dessus)

A la fin de l'année budgétaire, les recettes et les dépenses réelles sont connues (les réalisations). Ainsi, on calcule le taux de réalisation pour comparer les réalisations avec les prévisions.

$$\text{Taux de réalisation} = \frac{\text{Réalisations}}{\text{Prévisions}} \times 100$$

- **94,5 % :** Les recettes fiscales prévues en 2009 ont été réalisées à hauteur de 94,5%. Ou en 2009, 94,5 % des recettes fiscales prévues ont été réalisées.
- **121,0% :** Les dépenses d'investissement réalisées ont dépassé les prévisions de 21% en 2009.

2-3-1-7 Les caractéristiques du budget général de l'Etat

- Importance des recettes fiscales, celles-ci constituent la principale ressource budgétaire de l'Etat ce qui montre que l'impôt reste l'instrument privilégié de l'Etat pour le financement de ses dépenses. Par conséquent la pression fiscale est élevée :

Pression fiscale = (Recettes fiscales /PIB) x 100

Pression fiscale 2009 = (169 008/736 206) x 100 = 23 %.

Les recettes fiscales représentent 23 % du PIB en 2009.

- La part des dépenses d'investissement dans le BGE est très faible par rapport aux dépenses ordinaires. Elle ne dépasse pas 23 % en 2009 et 22 % pour la loi de finances 2011, ce qui ne permet pas de stimuler la croissance économique (absence de l'effet multiplicateur) ;

www.students.ma

www.students.ma

- La part des dépenses de dette continue à absorber des ressources non négligeables (17 % en 2010 et 15,1 % selon LF 2011) qui devraient normalement servir à l'investissement créateur de l'emploi.
- Déficit budgétaire chronique et en augmentation. Cette situation est due à une augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes ; celles-ci étant insuffisante face aux dépenses ;
- Amélioration du taux de réalisation, certaines prévisions sont largement dépassées.

- **Les recettes et les dépenses du BGE de l'Etat :**

✓ **Les recettes**

On distingue les recettes fiscales et non fiscales et recettes de certains comptes spéciaux

- **Les recettes fiscales**

Elles constituent l'essentiel des ressources de l'Etat (environ 70 %). Elles comprennent : les impôts directs (IS, IR,…) les droits de douane, les Impôts indirects (TVA,…), les droits d'enregistrement et timbre.

- **Les recettes non fiscales**

Elles représentent environ 7 % des recettes. Elles comprennent les revenus issus des monopoles et exploitations de l'Etat ainsi que les recettes de la privatisation, et autres recettes.

- **Recettes d'emprunts** : recettes liées aux prêts accordés par l'Etat, elles représentent environ 23 % du total des recettes du BGE en 2011.

✓ **Les dépenses**

Les dépenses de l'Etat sont de deux types :

- **Les dépenses ordinaires**

Ce sont les dépenses courantes de l'Etat. Elles représentent environ 68 % des dépenses publiques. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement (environ 60 % des dépenses totales), intérêts de la dette publique et subventions de prix.

- **Les dépenses en principal de la dette**

Il s'agit des montants versés en remboursement de la dette publique. Elles représentent environ 9 % (loi des finances 2010).

- **Les dépenses d'investissement**

Elles représentent environ 22 % des dépenses publiques. Elles sont pour objet de financer l'effort de l'Etat en matière d'investissement (équipement, locaux, …).

2-3-1-8 Conception libérale et keynésienne du Budget de l'Etat :

Conception libérale	Conception keynésienne
Les libéraux sont pour un équilibre budgétaire car : - l'intervention de l'Etat entraîne des dépenses improductives et un endettement ; - s'il existe un déficit, l'Etat est demandeur donc augmente ses dépenses, la demande devient supérieure à l'offre et entraîne une hausse de l'inflation, donc une perte de valeur de la monnaie. Les libéraux sont partisans de l'Etat -gendarme (Police, Armée, Justice).	Les keynésiens ne sont pas contre un déficit budgétaire car : - l'Etat doit intervenir parce qu'il a une responsabilité permanente dans l'économie ; - une hausse de la demande de consommation entraînée par la hausse des revenus de transferts et la baisse des impôts ; - cela entraîne une hausse de l'investissement en réalisant des investissements publics et privés. Ce déficit pourra se résorber par des rentrées fiscales engendrées par la reprise de la croissance : nous sommes dans le cas d'une politique de relance. Les keynésiens sont partisans de l'Etat -providence ou l'intervention économique et sociale de l'Etat.

www.students.ma

www.students.ma

2-3-2 La régulation par le budget

2-3-2-1 Définitions

* **La politique budgétaire** est une politique économique qui consiste à utiliser **le budget de l'Etat** pour atteindre certains objectifs.

* **Multiplicateur de l'investissement** : mécanisme par lequel une dépense nouvelle de l'Etat (par exemple des investissements) engendre une hausse de la production supérieure à la dépense initiale.

2-3-2-2 Politique budgétaire de relance et de rigueur

Politique budgétaire de relance

Objectifs	Actions
- Relancer la demande	- L'augmentation des dépenses d'investissement, c'est-à-dire une politique visant à réaliser des grands travaux d'infrastructures, - Encouragement de la demande privée. Exemple : réduction des taux d'imposition pour encourager la consommation, La modification des conditions de l'offre des entreprises : soutien à l'activité des entreprises par des aides à l'investissement, mesures de protection douanière, orientation des activités par une politique fiscale incitative.

Politique budgétaire de rigueur

Objectifs	Actions
- Stabiliser la demande - Lutter contre l'inflation	- La diminution des dépenses publiques d'investissement : Austérité budgétaire, - L'action sur la demande privé par une imposition élevé des revenus et augmenter l'épargne forcé.

2-3-2-3 Les limites ou les coûts de la politique budgétaire de relance :

✓ **L'effet d'éviction :**

Le financement du déficit budgétaire par emprunts pose le problème de **l'effet d'éviction**. La pression sur la demande de la monnaie pousse le taux d'intérêt à la hausse jusqu'à ce que l'équilibre du marché de la monnaie soit restauré. Or l'investissement privé réagit négativement à une élévation du taux. Ainsi, par ses retombés monétaires, l'intervention publique contribue à « évincer » l'investissement privé. C'est-à-dire, le déplacement des ressources d'épargne disponibles vers le secteur public au détriment des autres agents économiques.

✓ **La dégradation des comptes extérieurs**

Une politique de relance keynésienne provoque une augmentation de la demande, ce qui risque de favoriser les entreprises étrangères et augmente les importations, donc un déficit de la balance commerciale.

✓ **Le financement du déficit budgétaire**

Quand l'Etat accroît ses dépenses sans augmenter ses recettes, un déficit apparaît qu'il faut financer. Deux moyens existent :

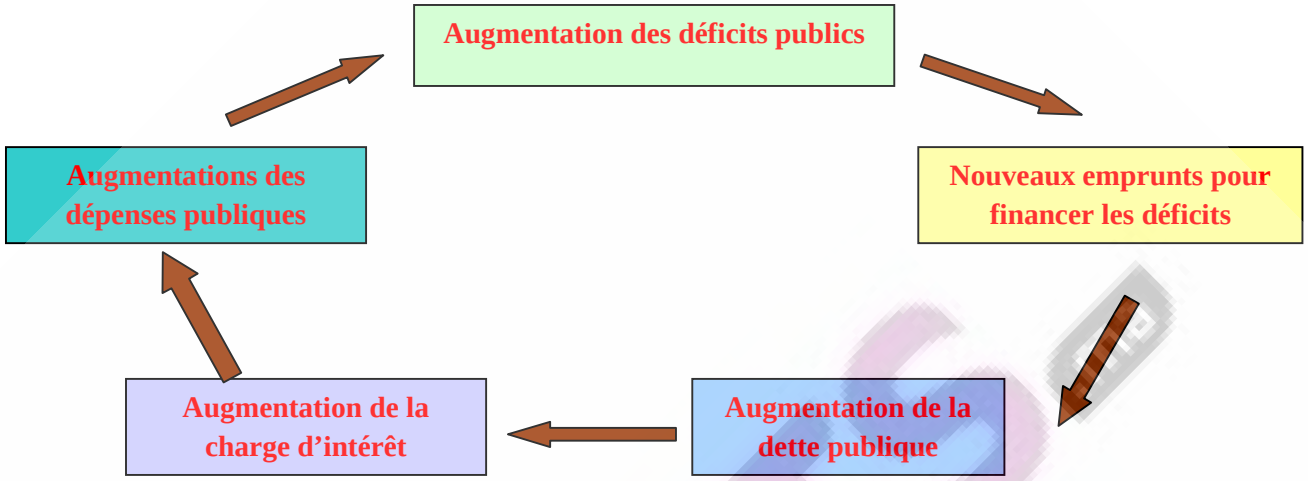
- **Le financement monétaire** : l'Etat procède à la création monétaire pour financer son déficit. Ce financement, bon marché, génère de l'inflation.
- **L'endettement** : le recours à une politique de relance aggrave la dette publique. Ainsi les déficits successifs conduit à une accumulation de la dette ce qui risque de créer un cercle vicieux appelé : « **effet boule de neige** » : il faut que la

www.students.ma

www.students.ma

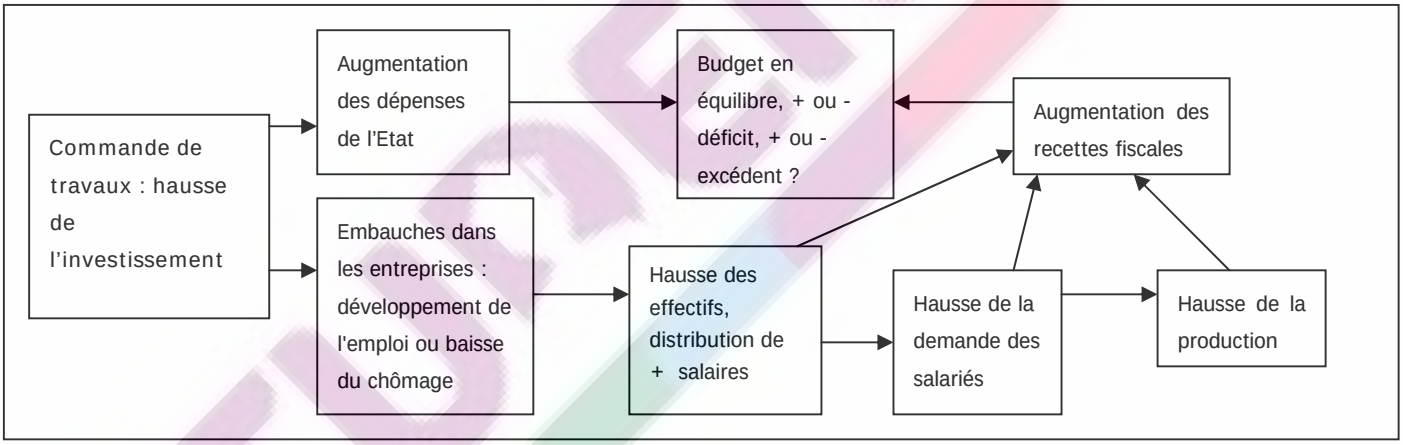
richesse créée soit suffisante pour payer les intérêts de la dette si non ces derniers seront de plus en plus lourds et la dette va s'aggraver.

Cercle vicieux de l'endettement public

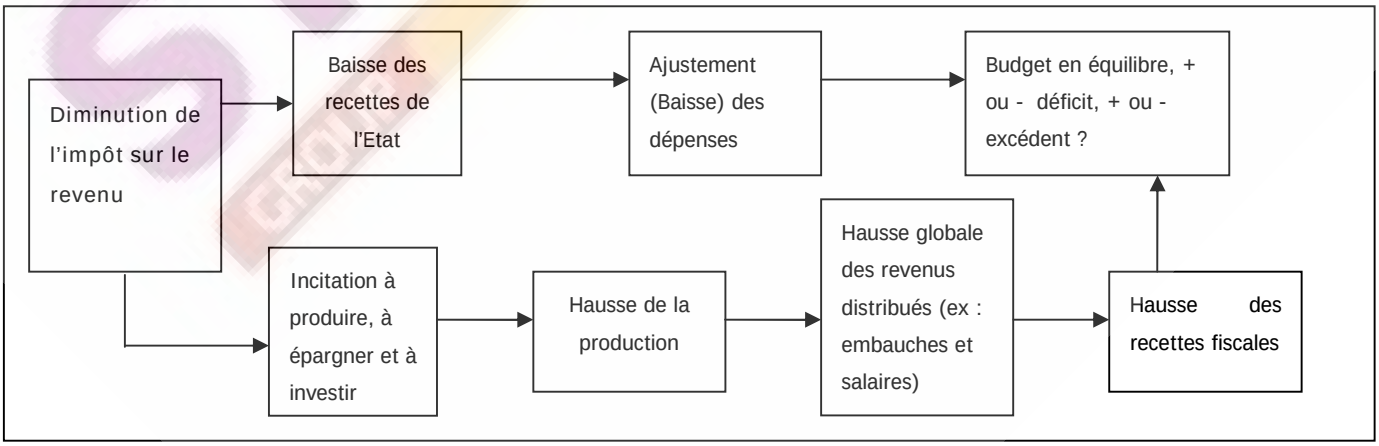


Les deux cas d'utilisations du Budget d e l'Etat à des fins économiques et sociales

1- Action sur les dépenses, Exemple : L'investissement public (politique de demande)



2- Action sur les recettes, Exemple : la diminution de l'impôt sur le revenu (politique d'offre)



www.students.ma

www.students.ma

Les objectifs de la politique budgétaire en cas d'expansion :

La demande est trop importante par rapport à l'offre, pour éviter les tensions inflationnistes, l'Etat doit mener des actions sur la demande à travers :

- La diminution des dépenses publiques d'investissement : **Austérité budgétaire,**
- L'action sur la demande privé par une imposition élevé des revenus et augmenter l'épargne forcé.

D'une manière générale, l'interventionnisme budgétaire peut provoquer deux effets :

- **L'effet multiplicateur : multiplicateur keynésien**

L'analyse keynésienne préconise de compenser la faiblesse des dépenses privées par un accroissement des dépenses publiques. Le mécanisme de relance enclenché par cette mesure (mécanisme multiplicateur) fonctionne sur le principe économique élémentaire selon lequel toute dépense est un revenu. Passer commande pour milliard des travaux publics, c'est accroître la production intérieure de 1 milliard, mais c'est aussi distribuer des revenus pour 1 milliard. Ces revenus supplémentaires vont nourrir une demande de consommation qui sera satisfaite par une augmentation de la production pour laquelle de nouveaux revenus seront distribués, et ainsi de suite.

- **Les stabilisateurs automatiques**

Une récession ou une baisse de l'activité entraînent de moindres recettes fiscales (moins de revenus, moins d'impôts). Cette baisse des impôts stimule et soutien la demande des ménages et des entreprises, ce qui permettra ensuite de rééquilibrer le budget (Augmentation des impôts).

Le même mécanisme peut jouer au sens inverse : dans le cas d'une **surchauffe** de l'activité, la demande élevée risque de provoquer l'inflation et le déficit extérieur. En effet, chaque déséquilibre est suivi d'un équilibre grâce aux instruments budgétaires. On dit que les instruments budgétaires exercent spontanément une action **contracyclique**.

Les instruments de la politique budgétaire

Les instruments de la politique budgétaire sont très variés car le budget contient diverses dépenses et recettes. Mais le principal instrument consiste à pratiquer un déficit budgétaire (dépenses supérieures aux recettes). Plus précisément, l'Etat peut utiliser le budget par le biais de deux instruments principaux :

L'action sur les Dépenses Publiques →

Elle est le résultat d'une volonté d'intervention forte ; elle se traduit par une croissance des dépenses publiques et, au sein de celles-ci, par une prépondérance des dépenses à fort effet d'entraînement sur l'économie (infrastructures publiques, bâtiments et travaux publics,…)

L'action sur les Recettes Fiscales →

Au-delà des objectifs financiers, à savoir la couverture des dépenses publiques, les recettes publiques (impôts et emprunts) servent d'atteindre des objectifs économiques et sociaux précis ; on distingue :

- **L'intervention fiscale** : l'impôt peut être utilisé pour modifier la répartition du revenu national, pour relancer tel ou tel secteur industriel, pour orienter les dépenses des agents vers un domaine souhaité,…

- **Le recours à l'emprunt** : l'emprunt peut permettre d'assurer un équilibre entre les besoins de financement de l'Etat et l'épargne, de peser sur la demande globale,…

www.students.ma

www.students.ma

Les différents types de politique Budgétaire

La politique budgétaire pourra être soit de type libérale, soit de type keynésienne :

La politique Budgétaire Libérale

Sur le plan économique, la doctrine libérale refuse l'intervention de l'Etat et recherche par la même la neutralité du Budget, ou plus précisément son équilibre.

Cette recommandation de l'équilibre budgétaire, liée à une revendication de la modération de la pression fiscale, constitue ce que l'on nomme souvent de l'Orthodoxie financière publique : le budget apparaît dans ce cas un vecteur mineur de la dynamique économique.

La politique Budgétaire Interventionniste

Pour un Etat qui s'engage dans les domaines économique et social, le budget apparaît comme un puissant levier.

C'est véritablement Keynes qui a donné, durant l'entre deux- guerres, la justification de l'interventionnisme budgétaire, en montrant qu'une politique soutenue d'investissements publics contribuait à rapprocher l'économie nationale d'une situation de plein-emploi.

www.students.ma